

Après la destruction d'un ours en Ariège - Lettre ouverte au Président de la République

18 juin 2020

Monsieur le Président de la République,

En multipliant les déclarations en faveur de la biodiversité tout en continuant de déconsidérer la faune sauvage et ceux qui se battent pour la préserver, votre stratégie du « en même temps » vient de montrer ses limites.

Le 9 juin, un ours a été retrouvé mort dans l'Ariège, abattu par arme à feu. Cet acte imbécile et stérile s'inscrit dans un contexte d'impunité que nous dénonçons depuis des années. Il n'est pas admissible dans un État de droit que quelques-uns cherchent à imposer par la violence et la menace un point de vue qu'ils n'ont pas réussi à faire valoir par des voies démocratiques et légales. Vous savez pourtant comme nous qu'avec une population estimée à une cinquantaine d'individus dans toutes les Pyrénées, la viabilité de ce plantigrade emblématique de notre patrimoine naturel n'est en rien garantie aujourd'hui*. Chaque vie compte !

Toutefois, Monsieur le Président de la République, vous et votre gouvernement entretenez un double langage à propos des ours français. Vous avez fait procéder en octobre 2018 à la réintroduction de deux ours dans les Pyrénées-Atlantiques, action biologiquement indispensable et attendue depuis des années. Nous en avons à l'époque félicité le gouvernement.

Mais en janvier 2020, lors d'un déplacement à Pau, vous avez annoncé à des représentants agricoles la décision de ne pas réintroduire d'ours d'ici à la fin de votre mandat, en contradiction avec le Plan ours 2018-2028 arrêté par votre gouvernement, dont l'objectif est le maintien d'une dynamique favorable de la population en France et qui prévoit notamment le remplacement immédiat de tout ours tué par l'homme. Les opposants à la présence de l'ours ont largement répandu la rumeur dans les médias que le Plan était suspendu, ce que l'Etat n'a jamais démenti publiquement.

Plus récemment, votre gouvernement a décidé de maintenir un projet d'arrêté relatif à la mise en place de mesures d'effarouchement d'ours bruns dans les Pyrénées, malgré l'opposition de 97% des citoyens qui se sont mobilisés lors de la consultation publique et l'[avis](#) défavorable du Conseil National de Protection de la Nature. En outre, l'expérience de l'année dernière a montré que l'administration n'atteste d'aucune vérification de mise en œuvre effective de moyens de protection sur les troupeaux concernés avant d'autoriser des effarouchements avec des armes.

De manière plus générale, selon les services de l'Etat, le constat est qu'il n'y a pas de déploiement systématique du triptyque : bergers, regroupement nocturne du bétail et chiens de protection, mesures pourtant largement subventionnées. Dans ces conditions, le risque d'attaques sur les troupeaux s'accroît nécessairement et les opérations d'effarouchement incluant des tirs multiplient les risques de dérapage.

En septembre 2017, des opposants déclarés avaient publié une [vidéo](#) dans laquelle ils se mettaient en scène armés et cagoulés, à la manière des organisations terroristes, pour annoncer la reprise de la chasse aux ours. Facilement identifiables, ils n'ont quasiment pas été inquiétés par la justice, pas davantage que ceux qui ont incendié un véhicule de l'ONCFS en juillet 2019. Nul doute qu'une telle impunité n'a pu qu'encourager les auteurs de l'acte perpétré la semaine dernière en Ariège.

Les protecteurs de la nature ne bénéficient pas d'une telle bienveillance. En décembre 2019, votre Ministre de l'Intérieur annonçait la création de la cellule Demeter, destinée à défendre les agriculteurs contre « *des actions de nature idéologique de dénigrement* ». En faisant ainsi pression sur l'expression d'une opinion, votre gouvernement alimente les tensions entre ceux qui défendent l'environnement et ceux qui l'exploitent, au lieu de créer les conditions d'un dialogue constructif et la recherche de solutions opérationnelles. Nous vous demandons à nouveau de dissoudre cette

cellule contre-productive.

Nos organisations déposeront plainte pour destruction d'espèce protégée, acte passible de 3 ans de prison et 150 000 € d'amende. La réaction de l'Etat doit également être claire et ferme : condamner et réparer. Au-delà des poursuites judiciaires à venir, il doit entamer rapidement toutes les démarches nécessaires pour remplacer l'ours abattu par l'introduction d'un nouvel individu, comme le stipule le Plan Ours dans ce cas, et conduire sans ambiguïté les actions de préservation de cette espèce patrimoniale, dont le maintien dans les Pyrénées reçoit l'approbation de 84 % de nos concitoyens, selon les plus récentes études d'opinion.

L'application du Plan ours 2018-2028 n'est pas incompatible avec le soutien de l'Etat à un pastoralisme extensif. En revanche cela n'est pas compatible avec des personnes qui décrètent que les activités de l'homme sont prioritaires en montagne, et que l'ours n'y a pas sa place. C'est face à ces visions du passé que nous attendons de politiques responsables un engagement en faveur de la protection de la faune sauvage et l'organisation de la coexistence des activités humaines avec la présence d'autres espèces, non moins légitime dans ces espaces.

A quelques mois de l'accueil du Congrès Mondial de l'Union Internationale de Conservation de la Nature, à l'occasion duquel vous défendrez l'impérieuse nécessité de la sauvegarde de la biodiversité à l'échelle internationale, un signal fort envoyé par la France au bénéfice d'une espèce emblématique de son patrimoine naturel est indispensable.

*Selon l'expertise collective scientifique « L'ours brun dans les Pyrénées » du Muséum National d'Histoire Naturelle

Les 21 organisations signataires

ADET - Pays de l'Ours

Altair Nature

Animal Cross

ASPAS

Comité Ecologique Ariégeois

Fond d'Intervention Eco-Pastoral

France Nature Environnement

FNE Midi-Pyrénées

FNE Hautes-Pyrénées

FERUS

Fondation pour la Nature et l'Homme

Humanité et Biodiversité

Ligue pour la protection des Oiseaux

Mountain Wilderness France

Nature En Occitanie

Office Pour les Insectes et leur Environnement

SEPANSO 64

Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères

Société Herpétologique de France

Société Nationale de Protection de la Nature

WWF France